



Conseil municipal du vendredi 7 mai 2021

- Indice 1 -

Présents (14) : Alain MESBAH SAVEL, Agnès OREVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Catherine GAUTHIER, Daniel SAPET, Bernard-Régis MAGNOULOUX, Patrick MARGAND, Axel CABLÉ, Isabelle JUNIQUE, Jean-Marc COULAUD, Jessica MOTTIN

Absent (1) : Tanguy ANTRESSANGLE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Jessica MOTTIN

Annexe 01 : Plan du projet de création d'une voirie et d'un parking

Information hors séance – Travaux du Syndicat Cance-Doux

Présentation par Pascal BALLAY, président du Syndicat Cance-Doux

Des travaux supplémentaires sur le réseau d'eau potable vont être réalisés au mois de juin entre la Collange et l'école, pour un coût total avoisinant 300 000€. Cette canalisation passera le long de la route, dans le fossé. Une participation communale de 25% du coût des travaux a été votée par le syndicat, conduisant à un reste à charge de 75 000€ pour la Commune de Saint-Victor. Des subventions peuvent être demandées, pouvant couvrir jusqu'à 50% du coût des travaux ; néanmoins, et dans le cas des travaux précédemment mentionnés, les subventions n'ayant pu être demandées avant la mobilisation des entreprises chargées de la réalisation des travaux, le syndicat ne demandera exceptionnellement pas de participation communale.

Modalités d'intervention

Le Syndicat Cance-Doux est maître d'œuvre de l'opération mais ne réalise pas les travaux, qui sont confiés à des entreprises spécialisées. À noter que la sortie des compteurs d'eau est à la charge du syndicat.

Cas particulier des quartiers de Rodez/ Brudonne à Saint-Victor

Ces quartiers sont actuellement alimentés en eau de source, cela concerne une quinzaine d'habitations, pour qui la solution de pose d'un réservoir en amont à un prix prohibitif. La solution proposée par le syndicat Cance-Doux est une extension du réseau d'eau potable existant, avec :

- la pose d'un surpresseur, à la charge des habitants,
- la construction du réseau amont au surpresseur, également à la charge des habitants,
- le réseau se situant en aval du surpresseur serait à la charge du syndicat Cance-Doux.

Précisons que les consommations électriques du surpresseur seront à la charge des habitants et qu'à priori, la facturation/ le décompte ne pourrait être dégroupé pour chaque habitation, ce point reste néanmoins à vérifier avec la SAUR. Pascal BALLAY précise que le syndicat Cance-Doux pourrait assurer la maîtrise d'œuvre des travaux du réseau amont et tentera de monter le réseau aval au point le plus haut. Enfin, et s'agissant de l'entretien du surpresseur, les habitants seraient intéressés pour une convention d'entretien/ voire de rétrocession. Dès accord de la Mairie, les travaux pourront démarrer sans délai à partir du moment où l'entreprise de travaux sera choisie.

La Mairie de Saint-Victor propose son accompagnement au recensement des habitants qui pourraient être concernés, afin de provoquer un rendez-vous de concertation. Pascal BALLAY suggère d'envoyer un courrier co-signé par toutes les parties-prenantes (Mairie et habitants) pour formaliser la demande. Alain MESBAH-

SAVEL indique qu'une commission ad-hoc sera montée au sein du conseil afin de suivre le déroulement de ce projet.

1. Ordre du jour

Avant le déroulement de la séance, Sylvain BOSC propose au vote l'ajout d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour, portant sur la nomination d'un titulaire et d'un suppléant à la commission locale des charges transférées : cette proposition est votée à l'unanimité.

Acquisition immobilière (Alain MESBAH SAVEL)

Voté à l'unanimité (14)

La proposition d'acquisition porte sur les trois garages de M. BESSEAS, situés entre le foyer des jeunes et le cimetière, afin de libérer l'accès au dos du Café de la Fontaine. Ce terrain, d'une surface totale de 170m² (dont 70m² bâtis), est une « enclave » au milieu de terrains communaux. Le prix d'achat est de 25 000€, incluant le désamiantage des tôles, qui sont à la charge du propriétaire. À terme, les garages pourraient être mis à disposition des associations du village, par exemple La Loye.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de réhabilitation du café de la Fontaine et permettra, à terme, de faire passer des poids-lourds lors de la réalisation des travaux de voirie.

Modification de la régie de recettes liées au tourisme (Yann BRISSART)

Voté à l'unanimité (14)

La régie concerne principalement la piscine municipale et les tennis.

Les propositions de modification sont de trois ordres :

- notifier le caractère annuel de la carte de tennis : dont la durée serait de 365 jours à compter de la date de paiement et de remise des accès, contre un accès pour l'année civile actuellement (indépendamment de la date de paiement/ remise des clés) ;
- évolution de la technique de remise des entrées pour les groupes scolaires dans le but de s'exonérer de la remise d'un coupon pour chaque personne (une quittance serait remise pour l'ensemble du groupe). ;
- depuis la semaine dernière, les régies de recettes dépendant du Trésor public ne peuvent plus déposer les recettes en numéraires (espèces) au Trésor Public. La solution alternative serait d'ouvrir un compte courant auprès du Trésor Public dans un bureau de Poste (mais pas celui de Saint-Victor, ni celui de Saint-Félicien). Un courrier a été envoyé au Trésor Public aujourd'hui, signé par les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien, pour que le bureau de Poste de Saint-Félicien puisse être utilisé, et ainsi éviter des trajets jusqu'à Tournon/ Annonay.

À noter que chaque décision se rapprochant de la régie de recettes doit faire l'objet d'une délégation sur ce type de délibération.

En 2020, le chiffre d'affaires des tennis s'élevait à 465,50 € pour 4 cartes d'abonnement. L'activité est par conséquent déficitaire, le point d'équilibre se situant autour de 15 abonnements annuels. Ainsi, la décision prise plus haut pourrait favoriser le retour à l'équilibre.

Dossiers de subvention région Auvergne Rhône Alpes (Yann BRISSART)

Voté à l'unanimité (14)

La région souhaite une délibération pour la remise de ce type de subvention, même si le Maire dispose d'une délégation pour ce type de décision. Deux demandes de subvention sont proposées, portant sur deux projets :

- Les travaux de mise aux normes de l'électricité du foyer des jeunes : d'un montant de 3 852 € HT.
- Bonus relance : l'installation d'un portail automatique et d'une alarme au local technique communal, d'un montant total de 11 589€ HT.

Pour ces deux dossiers, la prise en charge peut atteindre 50% du coût des travaux.

Commission locale des charges transférées (Sylvain BOSCH)

Voté à l'unanimité (14)

Cette commission a pour objectif d'évaluer les charges financières transférées vers Arche Agglo. Ainsi la commune doit nommer un titulaire ainsi qu'un suppléant pour la représenter dans cette instance.

Il est proposé de nommer Agnès OREVE en titulaire et Sylvain BOSCH en suppléant, du fait de leur participation aux diverses commissions d'Arche Agglo.

2. Questions diverses

Vaccination des assesseurs (Yann BRISSART)

- Les membres du bureau de vote (assesseurs, secrétaire et président) doivent soit (i) avoir un test négatif de moins de 24 heures, (ii) être vacciné, à minima d'une première injection ;
- possibilité de demander d'être prioritaire à la vaccination, sous réserve de la faire remonter au secrétariat de la Mairie avant le mercredi 12/06 ;
- organisation prévue : deux bureaux de vote à la salle des fêtes de Pouyol, un pour les départementales, un pour les régionales ;
- le risque est réel de manquer d'effectif le jour j, principalement pour le dépouillement, qui devrait mobiliser plus de personnes ;
- une réunion ad-hoc de préparation des élections se tiendra dans les semaines qui viennent.

Déclaration de M. le Maire (Alain MESBAH)

Déclaration de Monsieur Le Maire suite à la candidature de l'un des conseillers municipaux aux élections départementales :

DECLARATION

Suite à la candidature aux élections départementales du conseiller municipal d'opposition, nous souhaitons faire la communication suivante :

Chers concitoyens nous rappelons que nous nous sommes présentés aux dernières élections municipales sans étiquette politique. Rejoindre un parti politique quel qu'il soit en cours de mandat, serait, pour nous, trahir la confiance que vous nous avez accordée. Par conséquent l'équipe municipale ne cautionne aucune communication ne respectant pas cette confiance.

Cette déclaration a été votée par la totalité des conseillers municipaux et sera rendue publique.

Projet d'acquisition immobilière et projet d'emprunt (Agnès OREVE)

- Ce point est abordé en anticipation d'une proposition de délibération qui sera soumise au vote lors du prochain conseil municipal.
- Le projet s'inscrit dans un contexte d'anticipation de la baisse des subventions publiques et vise à garantir des marges de manœuvre financières à la commune pour l'avenir. Parmi les sources de revenus identifiées, le parc locatif présente le plus de garanties tout en contribuant à améliorer l'attractivité du village.

- Cette proposition est à regarder à l’aune de la situation financière particulièrement favorable de la commune, due notamment à la bonne gestion des mandatures précédentes.
- Les banques sollicitées seraient prêtes à financer un emprunt d’un montant maximal de 1,1 M€. Néanmoins, les besoins de la commune étant plus réduits, il est proposé de ne demander qu’un montant de 800 000€.
- Cet emprunt serait notamment utilisé pour :
 - financer les travaux de réhabilitation du café de la Fontaine ;
 - financer l’achat de l’immeuble «Charon» en centre village, ainsi que les travaux d’aménagement associés, pour y créer deux appartements. Le rez-de-chaussée, d’une surface de 170 m², pourrait être mis à profit pour créer deux commerces.
 - financer des travaux d’aménagement à l’intérieur de l’immeuble de La Poste, pour créer deux appartements.
- La solution proposée implique un séquençage temporel des démarches de rachat et de travaux afin que les revenus locatifs tirés des premiers investissements couvrent les suivants. Cette solution permettrait de financer la charge de la dette par les loyers et de générer un bénéfice en sus (charge estimative : 44 000 € par an), ce qui aurait pour avantage de ne pas faire porter la charge de l’emprunt sur l’impôt local.
- Pour un prêt accordé au 1^{er} juillet 2021, et débloqué le 20 juillet 2021, le taux serait de 0,81%, avec un premier remboursement au 1^{er} janvier 2022.
- Cette proposition vise à tirer parti de la conjoncture extrêmement favorable sur les marchés financiers, avec des taux d’intérêt historiquement bas (inférieurs à 1%), qui justifie le montant « exceptionnel » de l’emprunt envisagé.

Bernard Régis MAGNOULOUX s’interroge sur le montant et les implications de ce projet d’envergure, au regard notamment du temps à y consacrer par les différentes parties prenantes. Sylvain BOSC indique que les opportunités de subvention n’ont pas été intégrées dans l’équation, notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments et que les opportunités d’externaliser certaines prestations n’ont pas encore été étudiées.

Retour sur le marché alimentaire (Jean-Marc COULAUD)

- Le nombre d’exposants est stable entre la semaine dernière (date de lancement du marché) et ce vendredi.
- Globalement, exposants et visiteurs sont satisfaits.
- Possibilité de buvette sur le marché pour en faire un véritable endroit de rencontre ?
 - Le nombre annuel de déclarations de buvettes pour chaque association est limité (environ 5 – à confirmer par le secrétariat de la Mairie).
- Certains habitants s’interrogent sur la localisation du marché hors du centre du village : l’explication à apporter et (i) le lancement des travaux du café de la Fontaine dans les mois qui arrivent et qui limiteront les espaces disponibles, (ii) le fait que ce marché soit géré par un particulier, et non par la commune. À terme, une installation en centre bourg, sur du terrain communal, est envisagée.

Point Voirie (André VICTOURON, Alain MESBAH SAVEL)

- Goudronnage : premier passage pour combler les nids-de-poule, second passage en cours cette semaine avec le gravillonnage. Encore deux semaines de travaux, avec un risque de décalage du fait des intempéries et du pont de l’Ascension.
- Demande de devis en cours pour des travaux de réfection du pont de Lantier.

Projet de création d'un parking – Projet de réhabilitation du Café de la Fontaine (Jean-Marc COULAUD)

- Projet de création d'une route pour accéder à l'arrière du café de la Fontaine via le cimetière et création d'un parking d'une vingtaine de places de stationnement (voir plan en annexe 1).
- À venir : lancement d'un appel d'offres pour choisir l'entreprise de travaux titulaire.

Projet de réhabilitation de l'immeuble de La Poste (Jean-Marc COULAUD)

- Le projet porte sur l'agrandissement de la Mairie en rez-de-chaussée et la création de deux appartements (un T2 et un T3).
- Nécessitera de s'adjoindre les compétences d'un architecte (prestations estimée à moins de 40 000€, pas de procédure adaptée au regard du code de la commande publique).

Proposition de mise en place d'un conseil municipal des jeunes (Sylvain BOSCH)

- Précision : un conseil municipal des jeunes existait il y a quelques années.
- Les publics visés seraient les enfants scolarisés en école primaire.
- La création d'une commission « jeunesse » au sein du conseil pourrait être opportune afin de travailler sur la mise en place du CMJ et de mieux coordonner son action avec celle du foyer des jeunes.

Point sur l'avant-saison touristique de Pouyol (Fabienne FROMENTOUX)

- Piscine
 - Les travaux de réfection du bassin sont en cours et ont pris du retard du fait des intempéries. De fait, l'ouverture de la piscine, initialement prévue en juin, est compromise.
 - La peinture des vestiaires est terminée, les travaux sur les sols débiteront le 14/05.
 - Les deux emplois d'été pour la tenue de la billetterie de la piscine ont été pourvus, et le maître-nageur qui officiait la saison dernière a été reconduit.
 - Il est d'ores et déjà prévu que l'école de Saint-Victor puisse utiliser la piscine dès son ouverture. Échanges à venir avec l'école de Saint-Félicien pour les accueillir également.
 - ATT ! les contrats du maître-nageur et des emplois d'été commencent au 1^{er} juin, une répartition horaire sur l'été sera à étudier dans le cas (vraisemblable) où la piscine ne pourrait ouvrir le 1^{er} juin prochain.
- Snack-bar
 - Un compteur de chantier provisoire a été installé, permettant de séparer les consommations relevant du gérant de celles relevant de la Mairie, en attendant la pose d'un compteur définitif qui viendra s'ajouter au compteur existant.
- Gîtes
 - ATT ! les dos d'âne qui ont été refaits sur le chemin d'accès « sud » posent problème au passage de caravanes et de camping-cars.
 - Au regard des risques pour la sécurité des touristes, des travaux d'égouttage et d'entretien des espaces verts seront nécessaires sur le site de Pouyol. Fabienne FROMENTOUX propose de faire intervenir une entreprise extérieure du fait de la configuration du site (nécessite de réaliser des travaux en hauteur). Cette proposition a été acceptée. Restera à définir le périmètre exact de la prestation : uniquement l'égouttage ou l'égouttage et l'entretien des espaces verts/ le ramassage des arbres morts.
 - De nombreux travaux de rénovation ont été réalisés, dans, et à l'extérieur des gîtes, sous l'impulsion de Christelle ASTIC, dont le travail est salué par le conseil.
 - Fabienne FROMENTOUX souligne que des investissements devront être menés dans les années qui viennent dans les gîtes, et notamment dans les espaces de cuisine (électroménager, etc.).